

LISBOA PORTO FUNCHAL SÃO PAULO LUANDA MAPUTO PRAIA MACAU DILI SÃO TOMÉ PEQUIM SHANGAI

RFF

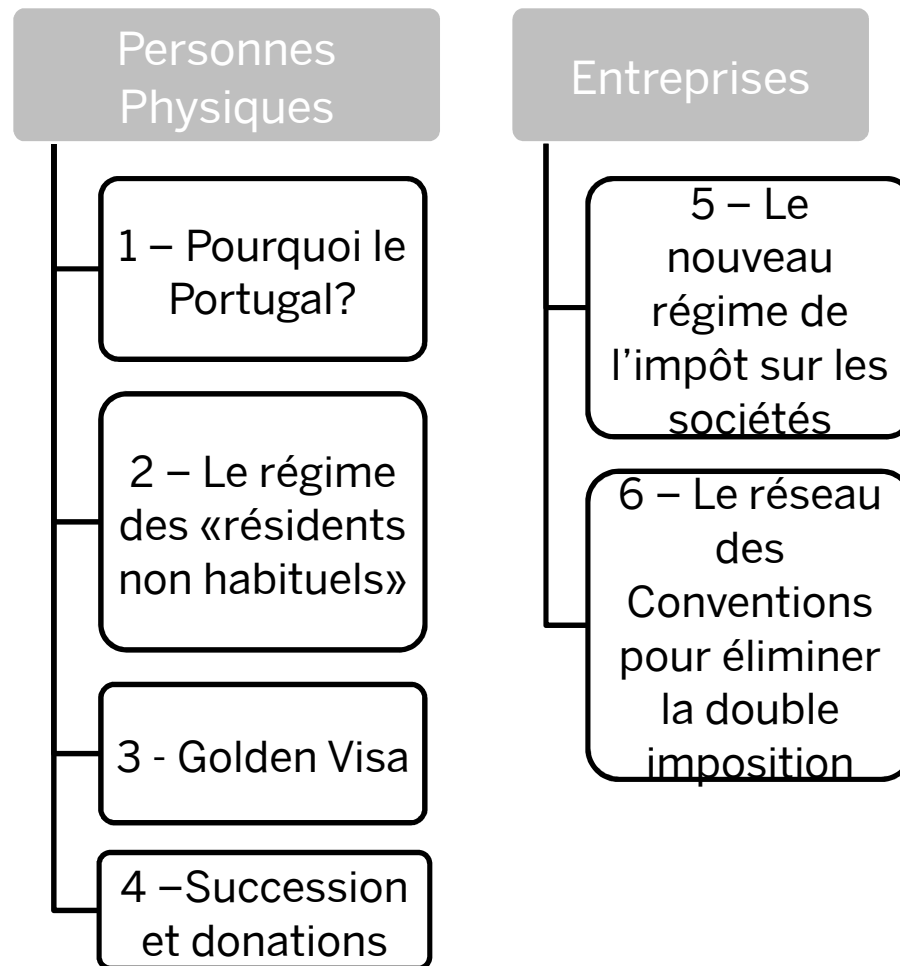
SOCIEDADE DE ADVOGADOS, RL  
ROGÉRIO FERNANDES FERREIRA  
& ASSOCIADOS

# Le régime fiscal portugais des «résidents non habituels»

Lisbonne, 8 mai 2015



# RFF Sommaire:





## 1- Pourquoi le Portugal ?

- Le paysage:
  - ✓ 300 jours de soleil chaque année
  - ✓ Plages et les bords de mer
  - ✓ Patrimoine historic



# 1- Pourquoi le Portugal ?

- Environnement accueillant:
  - ✓ 2ème rang entre les pays les plus accueillants (Mipex III)
  - ✓ Pays secure – 17ème rang selon l’index paix mondial
  - ✓ Bonne Accessibilité – access facile soit à travers de l’air, par voiture ou par train



## 1- Pourquoi le Portugal ?

- Bien-être et qualité de vie
  - ✓ Gastronomie méditerranéenne
  - ✓ Cout de vie modéré – salaire minimum: €505
  - ✓ Bon système de santé – 12<sup>ème</sup> rang selon l'Organisation Mondiale de Santé



# 1- Pourquoi le Portugal ?

- Une Economie Convenante
  - ✓ Situé dans l'Euro zone
  - ✓ Facilité et sécurité des affaires
  - ✓ Régimes fiscaux favorables

## 2 – Le régime des «résidents non-habituels»

- Quels sont les conditions minimums?
  - ✓ Être résident fiscal au Portugal :
    - ✓ + de 183 days, ou
    - ✓ Avoir sa résidence permanente, et
  - ✓ Ne pas avoir été imposé comme résident fiscal au Portugal pendant les derniers cinq années
- Est-ce que ces conditions sont suffisantes?
  - ✓ La loi exige un acte formel constitutif du droit d'obtenir le statut: l'enregistrement comme «résident non-habituel» auprès des autorités compétentes.

## 2 - Le régime des «résidents non-habituels»

✓ Quelle est la procédure?

Phases	Lieux	Délais	Documents	Réponses
1.ère: Obtention du NIF et enregistrement comme résident fiscal au Portugal	Service de Finances ( <i>Serviço de Finanças</i> )	Jusqu'au 31 décembre de l'année dans laquelle le contribuable devienne résident fiscal au Portugal	Copie du contrat de location ou d'achat d'un immeuble situé au Portugal	Instant
2.ème: Soumission de la demande d'enregistrement comme «résident non-habituel»	Direction des Services du Registre de Contribuables	Jusqu'au 31 mars de l'année suivante	Tous les documents que certifient le transfert de résidence(des éléments additionnelles pourront être demandés)	Environ 4 à 6 mois



# RFF 2 - Le régime des «résidents non-habituels»

## ✓ Le régime fiscal applicable

Source du revenu	Type de revenu	Régime applicable	Taux applicable (2015)
Portugal	Salaires	Assujettis à l'IRS	20% («activités de valeur ajouté»)*+3,5 %
	Entrepreneurial et revenu professionnel	Assujettis à l'IRS	20% («activités de valeur ajouté»)*+3,5 %
	Revenu du capital (intérêts, dividendes)	Assujettis à l'IRS	28%*
	Plus-values mobilières	Assujettis à l'IRS	28%*
	Plus-values immobilières	Assujettis à l'IRS	Jusqu'à un taux maximum effective de 56,5% (48% +3,5 %+ de 2,5% à 5%)
	Revenus fonciers	Assujettis à l'IRS	28%*
	Pensions	Assujettis à l'IRS	Jusqu'à un taux maximum effective de 56,5% (48% +3,5 %+ de 2,5% à 5%)

\* Avec l'option de l'aggregation des  
9 revenus



## 2 - Le régime des «résidents non-habituels»

### ✓ Le régime fiscal applicable

Source du revenu	Type de revenu	Régime fiscal
L'Étranger	Salaires	Exonéré*
	Entrepreneurial et revenu professionnel («Activités de valeur ajouté»)	Exonéré*
	Revenus du capital (intérêts, dividendes)	
	Plus-values immobilières	
	Revenus fonciers	
	Pensions	Exonéré (avec l'exception des pensions publiques) *

\*Nous vous prions de noter que l'exonération d'impôt n'est pas automatique et dépende de certaines conditions, lesquelles devront être vérifiées au cas concret. Nous vous conseillons d'obtenir antérieurement conseil légal sur ce sujet.

## 2 - Le régime des «résidents non-habituels»

### Obligations accessoires

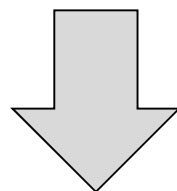
- Compléter la déclaration de revenus  
(Annexe L)

### Extension du bénéfice

- 10 ans (renouvelable?)

## RFF 3 – Golden Visa

Autorisation de résidence pour les citoyens des pays tiers pour l'investissement au Portugal



Condition pour l'investissement au territoire portugais:  
Manutention de l'investissement pour 5 années (à partir de l'obtention de l'autorisation de résidence) + être au Portugal 7 jours dans chaque année

## RFF 3 – Golden Visa

Activité d'investissement réalisée directement par une personne physique ou à travers d'une société pour une période minimum de 5 années:

Transfer de capital d'un montant égal ou supérieur à € 1 Million

Création de 10 nouveaux emplois

Acquisition d'immobilier d'un montant égal ou supérieur à € 500.000



# RFF 3 – Golden Visa

Changements législatifs proposés - largement

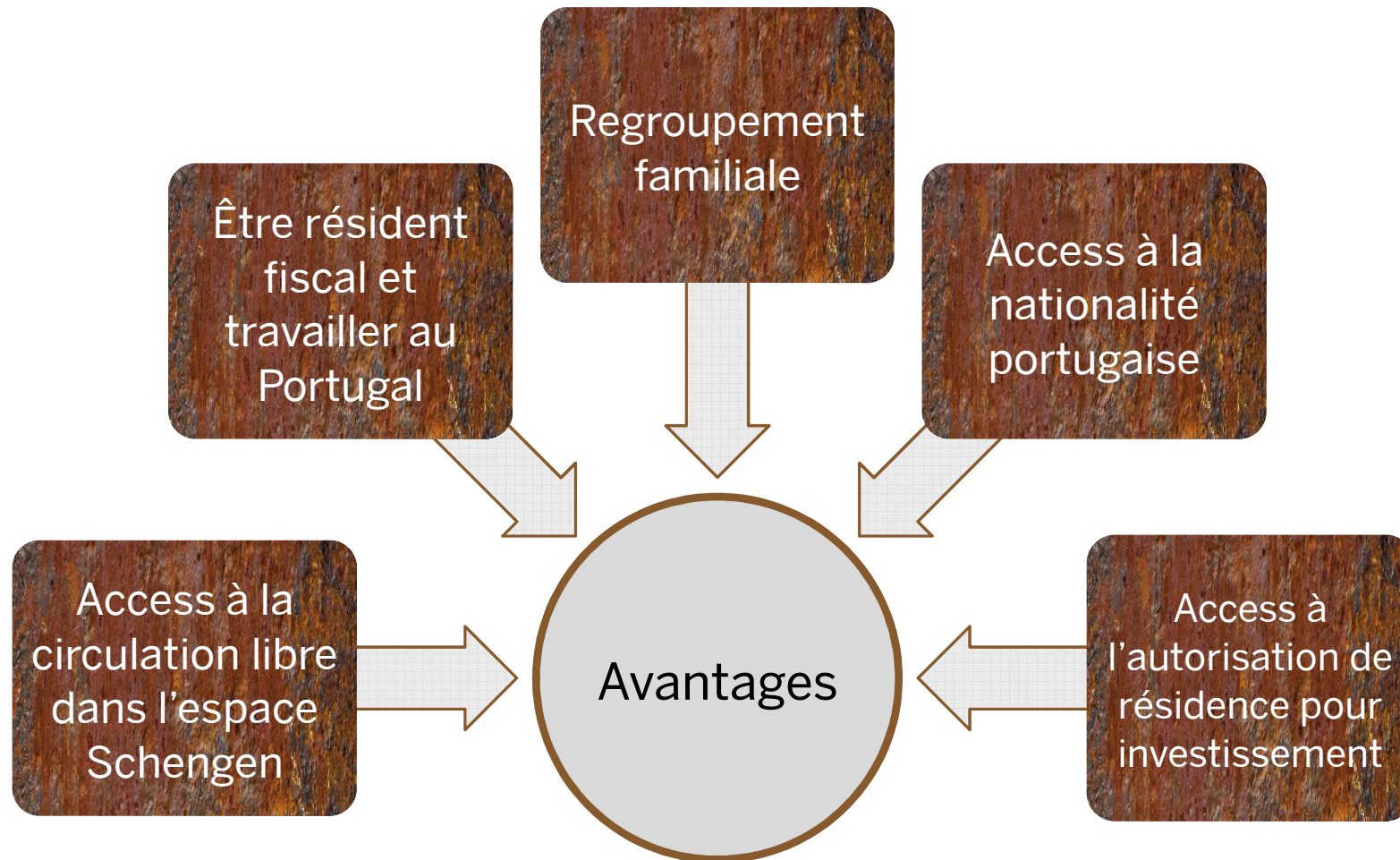
Activité d'investissement réalisée directement par une personne physique ou à travers d'une société pour une période minimum de 5 années:

Investissements  
au secteur  
scientifique, d'  
investigation ou  
production  
artistique min. €  
350.000

Investissements  
pour récupérer  
ou maintenir le  
patrimoine  
national culturel  
min. € 350.000

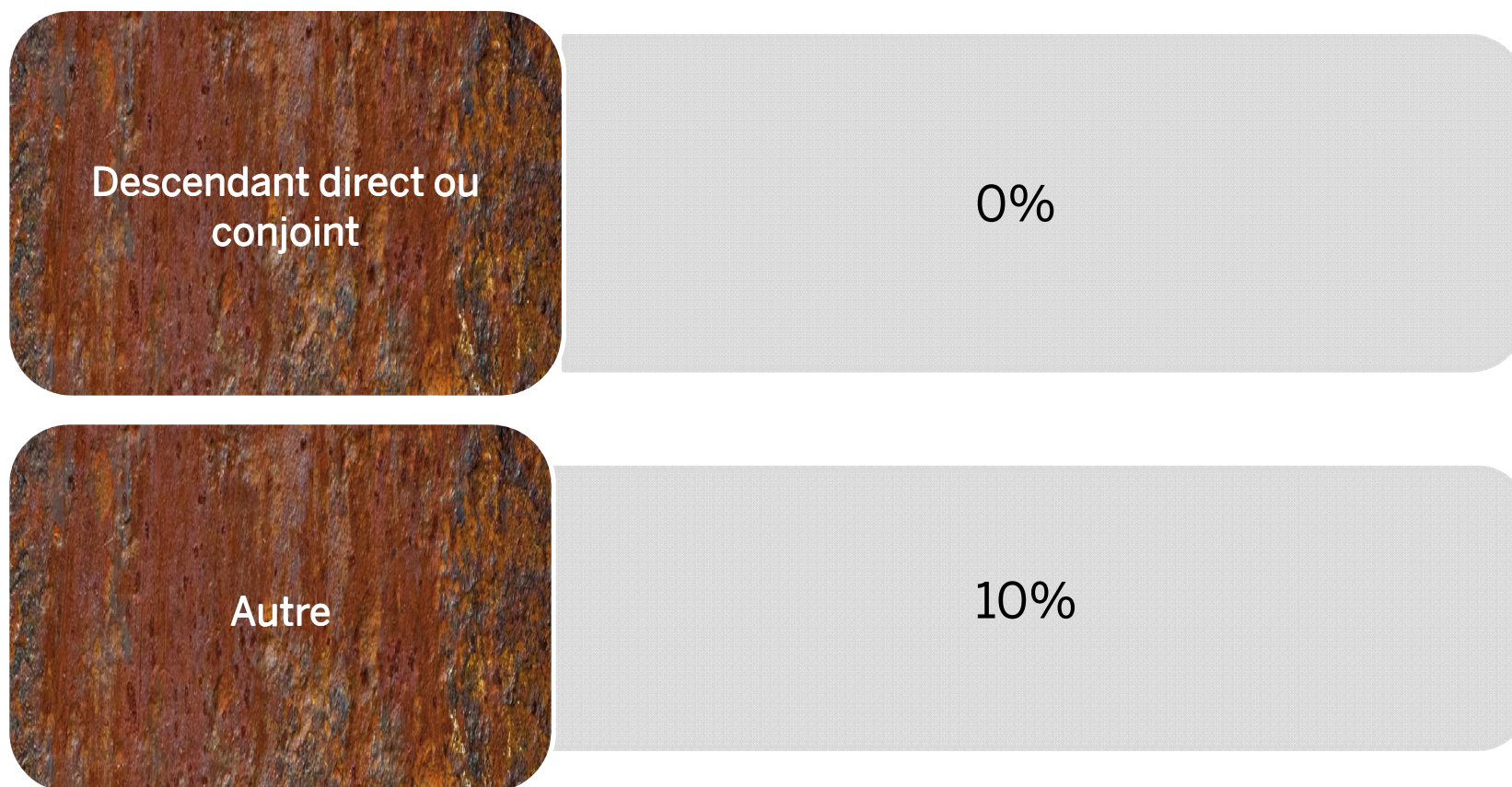
Investissements  
pour les travaux  
de réhabilitation  
urbaine min. €  
500.000

# RFF 3 – Golden Visa





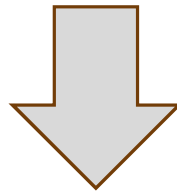
## 4- Successions et donations



# RFF 5 – La Réforme de l'Impôt sur les Sociétés

## IRC – Le nouveau régime de «Participation-exemption»

- Un des plus attractifs de l'Europe
- Critères cumulatifs:
  - ✓ Détention de 5% du capital ou droits de vote
  - ✓ Une période de détention minimum de 24 mois ininterrompu



Exonération : dividendes + plus-values

# RFF 5–La Réforme de l'Impôt sur les Sociétés

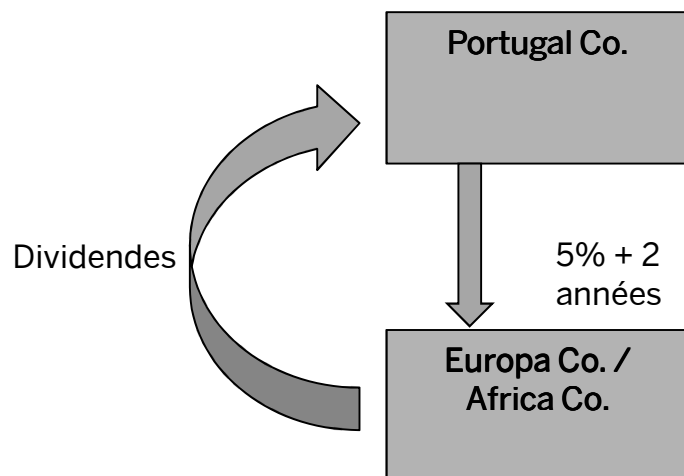
## IRC – Le nouveau régime de «Participation-exemption»

- Limitations:
  - Les entités qui distribuent les dividendes ou desquels le capital est vendu:
    - ✓ L'immobilier détenu par ces entités ne doit pas représenter plus de 50 % des respectifs actifs
    - ✓ Devront être assujettis à un taux légal que ne peut pas être inférieur à 60% du taux de l'IRC (i.e. 12,6% en 2015)
    - ✓ Ne peuvent pas avoir son résidence ou domicile dans un pays, territoire ou région qui est dans la liste noire portugaise



# RFF 5 – La Réforme de l'Impôt sur les Sociétés

## IRC – Le nouveau régime de «Participation-exemption»



Au Portugal:

- Exonération des dividendes distribués
- Exonération des plus-values mobilières

# RFF 5 – La Réforme de l'Impôt sur les Sociétés

## IRC - Taux

- 23% - 2014
- 21% - 2015
- 17% jusqu'à 2019

# RFF 6– Le réseau de Conventions pour éliminer la double imposition

71 Conventions conclusés (7 pas encore en vigueur)

8 Africa

11  
Amérique

18 Asia

34  
Europe





Merci !

Rogério M. Fernandes Ferreira  
Associé Fondateur ([rff@rfflawyers.com](mailto:rff@rfflawyers.com))



LISBOA PORTO FUNCHAL SÃO PAULO LUANDA MAPUTO PRAIA MACAU DILI SÃO TOMÉ PEQUIM SHANGAI



SOCIEDADE DE ADVOGADOS, RL  
ROGÉRIO FERNANDES FERREIRA  
& ASSOCIADOS

Praça Marquês de Pombal, 16 – 5<sup>o</sup>  
(réception) / 6<sup>o</sup>  
1250-163 Lisbonne  
Email: [contact@rfflawyers.com](mailto:contact@rfflawyers.com)

T: +351 215 915 220  
F: +351 215 915 244  
Skype: [rff.advogados.pt](https://www.skype.com/name/rff.advogados.pt)  
[www.rfflawyers.com](http://www.rfflawyers.com)